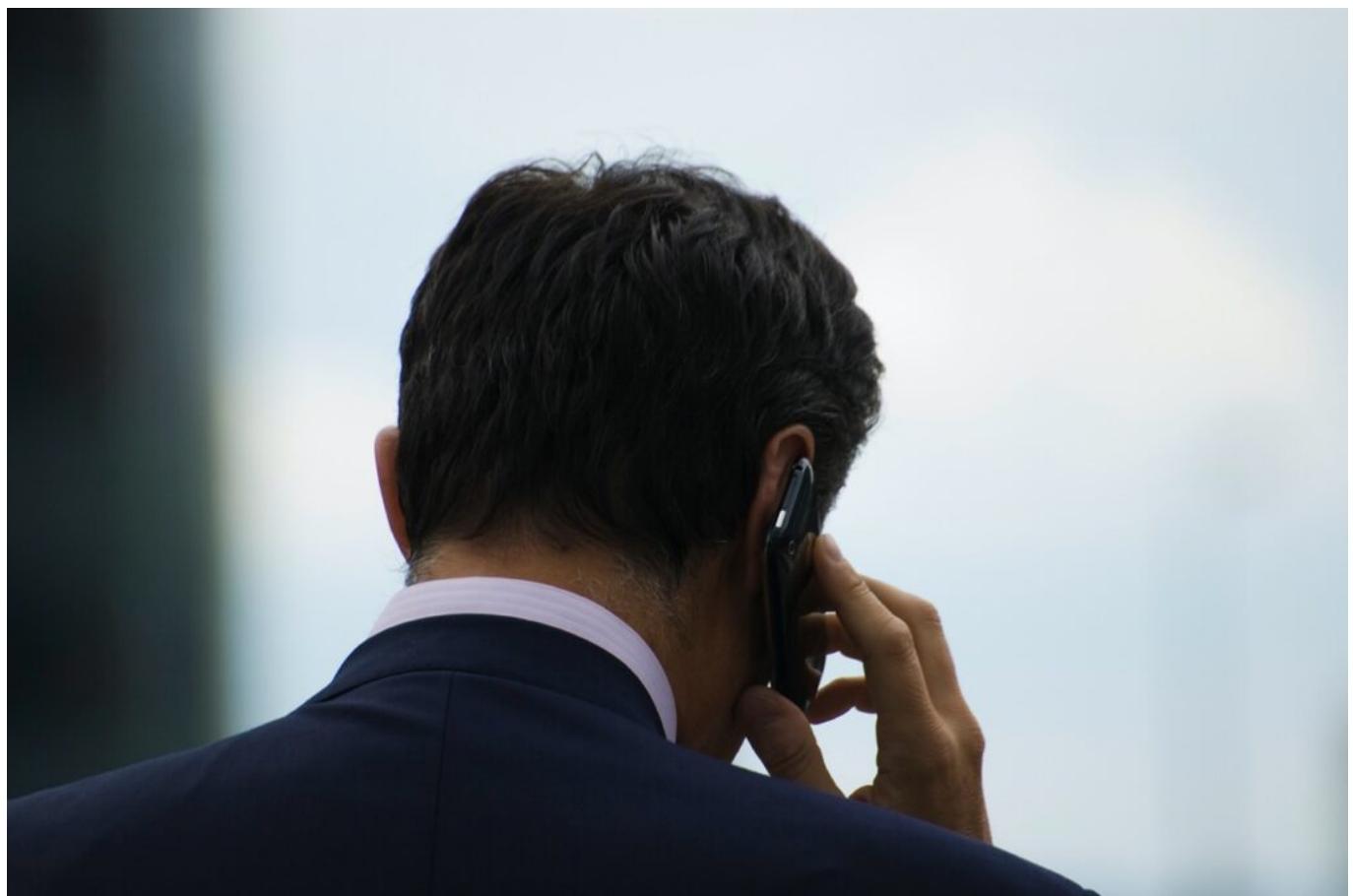


Ecrit par le 23 février 2026

Un employeur a-t-il le droit de contacter le médecin traitant d'un salarié ?



Dans un arrêt rendu le 10 décembre, la Cour de cassation se prononce sur la possibilité ou non pour un employeur de contacter le médecin traitant d'un salarié.

Un employeur sollicite le médecin traitant de son salarié pour obtenir des informations sur les dates d'un arrêt maladie. Ce dernier est par la suite licencié en partie en raison des informations communiquées. Il décide de saisir la juridiction prudhommale.

La cour d'appel retient que l'employeur a méconnu le droit à la vie privée du salarié car le secret médical doit recouvrir l'ensemble des informations concernant la personne. L'employeur n'était donc pas légitime à contacter le médecin traitant de ce dernier, même si cela concernait l'échange d'informations administratives. La cour d'appel constate que certaines informations données étaient soulignées dans la

Ecrit par le 23 février 2026

lettre de licenciement. Elle condamne la société et juge le licenciement nul.

L'employeur se pourvoit en cassation. Il indique ne pas avoir porté atteinte à la vie privée du salarié en contactant son médecin traitant. De plus, il précise que le licenciement ne se basait pas directement sur les informations recueillies auprès du médecin du travail.

La Cour de cassation confirme l'arrêt rendu en appel et déclare le licenciement nul. Elle se fonde sur l'article 9 du code civil pour indiquer que « le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de sa vie privée dont relèvent en particulier son état de santé et ses relations avec son médecin traitant ». Ainsi, en contactant le médecin traitant et en violant le secret médical, l'employeur viole nécessairement l'une des libertés fondamentales du salarié, à savoir le droit au respect de sa vie privée.

Dans ce type de cas, l'employeur peut contacter l'Assurance maladie et demander qu'un contrôle soit effectué. Il peut également solliciter le médecin du travail « pour toute question concernant l'état de santé de ses salariés. »

CPME : savoir identifier les situations à risque

Ecrit par le 23 février 2026



La CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse propose un petit-déjeuner d'information sur le thème : 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?'

La CPME 84 et l'AIST 84 (Association interprofessionnelle de santé au travail) proposent une nouvelle rencontre thématique autour d'un petit déjeuner sur le thème 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?' .

Animée par Clémence Nguyen, responsable de la cellule PDP (Prévention de la désinsertion professionnelle) et maintien en emploi, et Benjamin Galloux (médecin du travail AIST 84), cette rencontre thématique aura lieu dans les locaux de l'AIST 84 à Avignon.

Au programme de cette matinée d'information : définition du maintiens dans l'emploi, zoom sur la réglementation, impacts de l'inaptitude pour l'entreprise, dispositifs d'aide (financières, techniques, outils...), et les bonnes pratiques à retenir.

Charlotte Rouger (Stagiaire)

Petit-déjeuner CPME : 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?'. Jeudi 6 novembre. De 8h30 à 10h30. Siège de l'AIST 84. 40, rue François 1er. Avignon. Parking gratuit / co-voiturage possible. Renseignements et inscription obligatoire : 04 90 14 90 90 et contact@cpme84.org

Ecrit par le 23 février 2026

AIST 84 : une conférence pour redonner du sens au travail à Avignon



Le service de prévention et de santé au travail [AIST 84](#) organise la conférence 'Donner du sens au travail, comment trouver les clés d'engagement pour vos collaborateurs ?' ce jeudi 23 octobre à Avignon.

Ce jeudi, [Catherine Testa](#), experte reconnue sur le sujet des enjeux de qualité de vie au travail et d'engagement des collaborateurs, donnera une conférence pour les adhérents de l'AIST84 qui, pour la première fois, ont choisi le thème de l'événement. Une façon pour le service vauclusien de prévention et de santé au travail d'affirmer son ambition d'être plus qu'un partenaire de santé au travail, et son engagement auprès des entreprises et de leurs collaborateurs pour les accompagner face aux enjeux

Ecrit par le 23 février 2026

humains d'aujourd'hui et de demain.

Dans un contexte où, selon Gallup, 92% des salariés ne se sentent pas pleinement engagés et où l'absentéisme, les arrêts maladie prolongés ou le burn-out augmentent, Catherine Testa partagera son expertise, ses analyses et des pistes d'action concrètes pour aider les entreprises à trouver un nouvel équilibre entre performance, bien-être et valeurs.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Jeudi 23 octobre. 18h30. Espace Jeanne Laurent. Montée Jean XXII. Avignon.

La consommation d'alcool et de stupéfiants s'envole dans les entreprises

Ecrit par le 23 février 2026



Avec +107% de cas positifs en 8 ans, la consommation d'alcool et de stupéfiants s'envole dans les entreprises. C'est ce qui ressort d'une étude* [d'Ithylo](#), société spécialisée dans la prévention des addictions en milieu professionnel, qui met en lumière une progression alarmante (la consommation de cocaïne a été multipliée par 13 !) mais largement sous-estimée.

Fondée sur l'analyse de 110 884 dépistages inopinés réalisés entre 2017 et avril 2025 en entreprises, l'étude 'Révéler ce qui ne se voit pas' d'Ithylo, spécialiste français de la prévention des addictions en milieu professionnel, pointe une très forte progression des tests positifs à l'alcool ou aux stupéfiants. Avec notamment 13 fois plus de cas positifs à la cocaïne en 2025. Les données montrent que les dépistages réalisés après 17h enregistrent un taux de positivité à l'alcool multiplié par deux par rapport aux autres plages horaires. Ces résultats mettent en lumière une consommation banalisée, souvent silencieuse, parfois collective, qui s'ancre dans les fragilités structurelles du monde du travail et met en lumière les angles morts des politiques de prévention classiques.

« Nous pensions l'usage de cocaïne marginal en entreprise. »

Jean-Jacques Cado, président et co-fondateur d'Ithylo

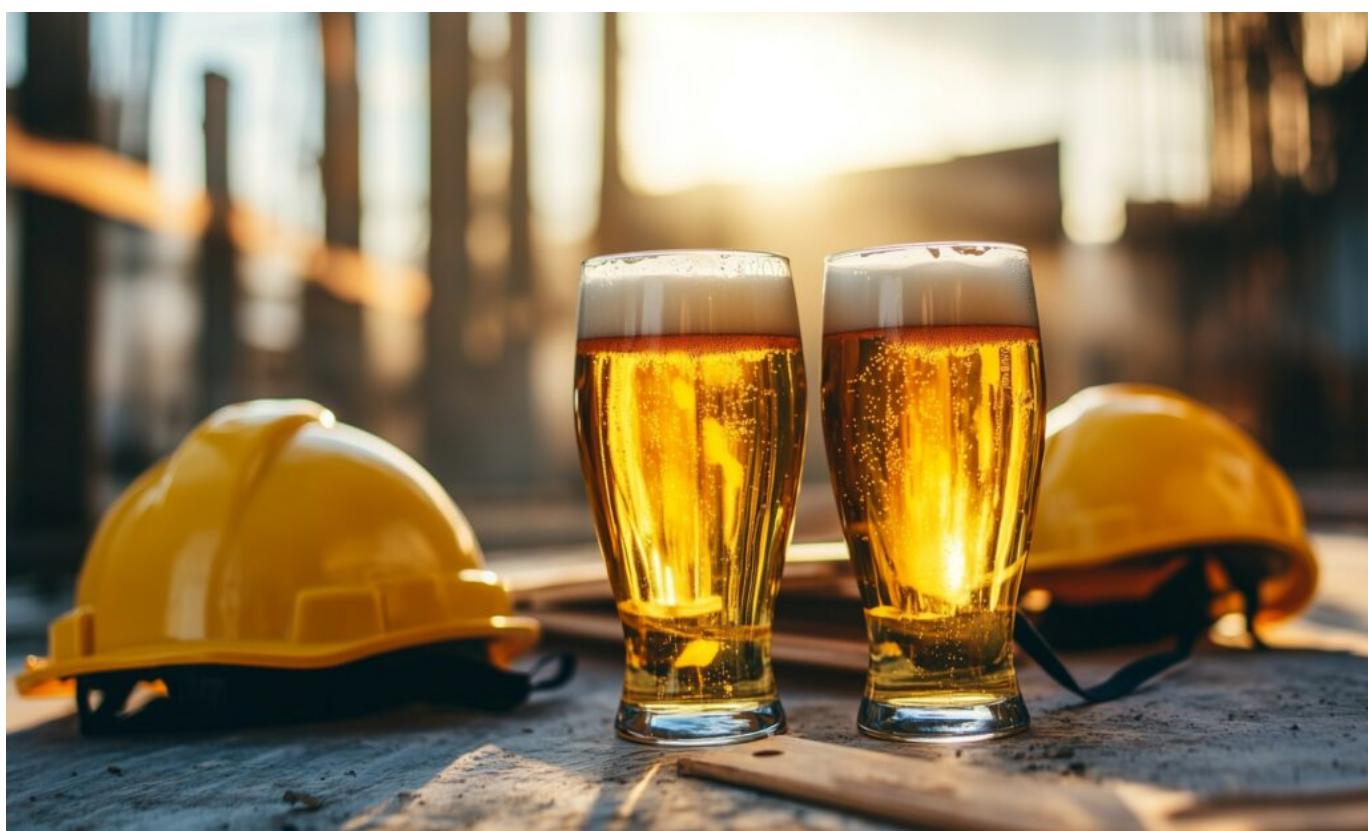
Ecrit par le 23 février 2026

Consommation en hausse : un signal faible devenu phénomène systémique « Nous pensions l'usage de cocaïne marginal en entreprise. C'est désormais une réalité présente sur les chantiers, les sites industriels et parfois même dans les bureaux », s'alarme [Jean-Jacques Cado](#), président et cofondateur d'Ithylo.

En effet, ce que l'étude révèle, ce n'est plus une série de cas isolés, mais une dynamique massive et persistante. En 8 ans, le taux de positivité aux substances psychoactives (alcool + stupéfiants) est passé de 2,6% en 2017 à 5,3% en 2025, soit une augmentation de 107%.

Parmi les substances les plus en hausse, la cocaïne illustre à elle seule cette mutation des usages : 13 fois plus de cas positifs en 2025. Si cette drogue semblait autrefois réservée à certains milieux festifs ou cadres urbains, elle s'est aujourd'hui installée jusque sur les chantiers, dans les entrepôts ou les ateliers, comme en témoignent plusieurs cas groupés.

Le cannabis reste la substance la plus dépistée (1,8% des tests positifs), avec une répartition plus homogène dans le temps. L'alcool, quant à lui, enregistre un net pic en soirée, notamment après 17h et les vendredis, avec des taux jusqu'à deux fois supérieurs à la moyenne.



Crédit : Milhail/Adobe stock/Généré à l'aide de l'IA

L'impact Covid : une rupture dans les usages

L'étude observe une hausse nette des cas positifs à partir de 2022, marquant une rupture claire avec la période pré-Covid. Entre 2017 et 2021, les taux restaient relativement stables et linéaires. En comparaison, la période 2022-2024 affiche +43% de cas positifs à l'alcool et +52% aux stupéfiants,

Ecrit par le 23 février 2026

toutes substances confondues.

Cette évolution laisse penser que la crise sanitaire a entraîné un basculement durable des usages, lié à l'accumulation de stress, à la perte de repères collectifs, à l'isolement prolongé et à l'émergence de formes d'épuisement psychique persistantes.

Les travailleurs précaires et les intérimaires en première ligne

L'étude met en évidence une vulnérabilité marquée des travailleurs précaires - notamment les intérimaires - face aux consommations d'alcool et de stupéfiants en milieu professionnel. Bien qu'ils ne représentent que 15% de l'échantillon total, ils concentrent à eux seuls :

- 25% des cas positifs au cannabis,
- 31% des cas positifs à la cocaïne,
- 18% des cas positifs à l'alcool.

Ces chiffres révèlent un déséquilibre structurel, renforcé par des conditions de travail souvent plus difficiles : horaires décalés, isolement, logements collectifs temporaires, faible intégration aux collectifs et manque d'accès à l'information. Des cas de consommation de groupe ont notamment été observés sur des chantiers de nuit, où la prise de substances sert parfois de rituel ou de soupape.

À titre de comparaison, les salariés en contrat (CDI/CDD), qui représentent 74% des personnes testées, concentrent 66% des cas de stupéfiants et 76% de l'alcool, tandis que les prestataires et sous-traitants (11%) totalisent 9% des stupéfiants et 6% de l'alcool.

En parallèle, 53% des intérimaires déclarent ne pas savoir vers qui se tourner en cas de souffrance liée à une consommation, faute de référents, de relais ou d'actions de prévention ciblées. Beaucoup craignent aussi que se signaler leur coûte leur mission.

« L'efficacité d'une politique de prévention se mesure à sa capacité à atteindre les plus fragiles. Exclure les intérimaires, c'est créer des angles morts où les risques explosent » insiste Jean-Jacques Cado.

« La consommation se déplace là où le regard s'éteint.

Ecrit par le 23 février 2026



Crédit : Muse-AdobeStock

Horaires, régions, conditions de travail : les marqueurs silencieux du risque

L'étude d'Ithylo met également en évidence une autre facette du phénomène addictif au travail : la consommation de substances psychoactives varie fortement selon les contextes spatio-temporels et les environnements professionnels. Ces différences révèlent des vulnérabilités invisibles mais constantes dans l'organisation du travail.

Les données montrent que les dépistages réalisés après 17h enregistrent un taux de positivité à l'alcool multiplié par deux par rapport aux autres plages horaires. Ce phénomène s'accentue sur les équipes de nuit, souvent moins encadrées et plus isolées, où les tests révèlent jusqu'à 1 salarié sur 5 positif sur certains chantiers. La consommation nocturne concerne aussi les stupéfiants : en regroupant les résultats entre 22h et 1h, le taux de positivité moyen aux drogues atteint 5,3%, bien au-dessus de la moyenne globale. Ces chiffres suggèrent une utilisation des substances comme outil de compensation : pour rester éveillé, tenir physiquement, gérer l'ennui ou simplement s'extraire d'un rythme pénible.

« On voit très clairement que la consommation se déplace là où le regard s'éteint. Moins de supervision, plus de fatigue, plus de tentations. C'est un terrain fertile pour les comportements à risque » souligne Jean-Jacques Cado.

Chiffres clés :

- +107% de tests positifs à l'alcool ou aux stupéfiants depuis 2017
- 13 fois plus de cas positifs à la cocaïne en 2025
- 1 salarié sur 5 testé positif sur certains chantiers de nuit

Ecrit par le 23 février 2026

- 31% des cas positifs à la cocaïne sont des intérimaires (pour 15% de l'échantillon)
- 5,3% de positivité globale en 2025, contre 2,6% en 2017

Des disparités régionales marquées

Sur le plan géographique, l'étude révèle des écarts significatifs entre régions. La Bretagne se place en tête du classement avec 6,6% de tests positifs (alcool et stupéfiants cumulés), suivie du Centre-Val de Loire à 5,9 %. En queue de peloton, la Nouvelle-Aquitaine présente un taux de 2,8%, soit plus de deux fois inférieur à celui de la Bretagne.

Ces variations peuvent s'expliquer par une combinaison de facteurs : types d'activités dominantes, accessibilité des produits, traditions sociales locales, mais aussi par le degré de maturité des entreprises locales en matière de prévention.

Un pic préoccupant à l'automne

Enfin, la dimension temporelle de l'année révèle une autre tendance : le mois d'octobre enregistre le taux le plus élevé de tests positifs, atteignant 7,2%. Ce pic saisonnier pourrait s'expliquer par un cumul de fatigue post-rentrée, des pics d'activité dans certains secteurs ou encore une baisse de vigilance organisationnelle à cette période.

« Il faut apprendre à lire ces signaux faibles comme des indicateurs d'ambiance sociale et de climat interne. Derrière chaque pic statistique, il y a une mécanique organisationnelle à repenser » constate Jean-Jacques Cado.

« Une affiche dans le couloir n'a jamais protégé personne. »

Dépister, oui. Mais surtout accompagner

« Le dépistage n'est pas un piège, ni une stigmatisation. C'est un électrochoc bienveillant, explique Jean-Jacques Cado dont la société s'appuie sur un réseau de plus de 200 infirmiers formés pour réaliser entre 2 000 et 3 000 dépistages par mois. Il révèle ce que le collaborateur n'ose pas dire, ce qu'il cache sous pression, par solitude ou en état d'épuisement. À nous de transformer ce moment en main tendue. »

L'étude ne se limite donc pas à dresser un constat : elle révèle aussi l'importance de l'accompagnement post-dépistage.

« Le test n'est qu'un point de départ. Ce qui compte, c'est ce qu'on en fait : un déclencheur de prise de conscience, pas un blâme » insiste Jean-Jacques Cado, dont la société propose depuis 2024 une ligne d'écoute confidentielle, permettant aux collaborateurs concernés d'engager un échange avec un professionnel de santé.

Pour Ithylo, trop souvent, la prévention se résume à quelques séances ponctuelles ou à une communication désincarnée. L'étude met en lumière un paradoxe fréquent dans les entreprises : des politiques affichées, mais peu incarnées.

« Une affiche dans le couloir n'a jamais protégé personne. Ce qui compte, c'est la posture de l'organisation, la capacité à voir, entendre et agir » pointe Jean-Jacques Cado.

Conclusion ? Pour être efficace, une politique de prévention des addictions devrait être :

Ecrit par le 23 février 2026

- **Inclusive** : tous les statuts doivent être intégrés (intérimaires, sous-traitants...)
- **Contextualisée** : adaptée aux réalités du terrain
- **Professionnalisée** : confiée à des intervenants qualifiés et légitimes
- **Portée** : soutenue par des managers formés et impliqués
- **Suivie** : avec des dispositifs d'écoute et de retour d'expérience

L.G.

**Méthodologie : L'étude repose sur l'analyse de 110 884 dépistages inopinés réalisés entre janvier 2017 et avril 2025 en entreprises. Les tests ont été menés dans le strict respect du cadre juridique autorisé par le Code du travail, par du personnel de santé externe et formé. En cas de résultat positif, une analyse de confirmation a systématiquement été effectuée en partenariat avec le laboratoire TOXLAB Paris, garantissant une fiabilité optimale des données. Cette base permet de dresser une cartographie précise des usages réels et de leurs évolutions dans les milieux professionnels les plus exposés.*

AIST 84 : une séance de cinéma pour évoquer l'évolution du monde du travail

Ecrit par le 23 février 2026



Le 12 juin dernier, l'AIST 84, service de prévention et de santé au travail au service des entreprises du Vaucluse, a organisé la 6e édition de son opération 'Cinéma anime le débat'. Les 140 participants ont pu visionner un film, suivi d'une séance d'échanges et de débats.

Lors de la 6e édition de l'opération 'Cinéma anime le débat', les participants venus en nombre ont pu assister gratuitement à la projection du film *Caméra Café, 20 ans déjà*, une comédie avec Bruno Solo et Yvan Le Bolloch qui jette un regard aussi drôle que lucide sur l'évolution du monde du travail, les relations humaines au bureau et les trajectoires professionnelles à travers les années.

Cette séance s'est suivie d'un débat, animé par le Dr Ceccarda Fornaciari, médecin du travail à l'AIST 84 et Jean-Philippe Matz, psychologue du travail à l'AIST 84, sur les grands enjeux actuels du monde professionnel. Ensemble, ils ont notamment évoqué l'évolution du travail, la transmission générationnelle, les nouvelles formes de management, l'impact des technologies, la conduite du changement, et la lutte contre le harcèlement.

La 7e édition de 'Cinéma anime le débat' aura lieu en 2026 et « promet d'être tout aussi riche en échanges et réflexions », selon l'AIST 84.

Ecrit par le 23 février 2026

Santé au travail : le cinéma anime le débat



Pour la 6e édition de son opération 'Le cinéma anime le débat', [l'AIST 84 propose une projection gratuite](#) du film 'Caméra Café, 20 ans déjà'.

Ce rendez-vous est organisé par l'Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse (AIST 84). Il vise à proposer « avec légèreté mais sans détour, un regard éclairant sur l'évolution du monde du travail, la transformation des relations professionnelles, la question du harcèlement et les mutations des dynamiques sociales en entreprise ».

Prévention sur grand écran

Pour cela, la structure de santé au travail accompagnant plus de 9 000 entreprises soit 100 000 salariés sur le bassin de vie d'Avignon, va projeter le jeudi 12 juin à 18h30 au cinéma Pathé Cap-Sud le film

Ecrit par le 23 février 2026

'Caméra Café, 20 ans déjà' sorti en 2024.

Une comédie grinçante, avec notamment Bruno Solo dans le rôle d'Hervé Dumont et Yvan Le Bolloch dans celui de Jean-Claude Convenant, qui jette un regard aussi drôle que lucide sur l'évolution du monde du travail, les relations humaines au bureau et les trajectoires professionnelles à travers les années.

Cette séance gratuite sera ensuite suivie d'un débat animé par le Dr Ceccarda Fornaciari, médecin du travail à l'AIST 84 et [Jean-Philippe Matz](#), psychologue du travail à l'AIST 84.

Jeudi 12 juin. 18h30 à 21h. Cinéma Pathé Cap-Sud. Avignon. Accès gratuit (inscription obligatoire sur : <https://www.aist84.fr/evenements/6eme-edition-du-cinema-anime-le-debat/>)



Sensibilisation au traumatisme en entreprise ce 27 mars à Avignon

Ecrit par le 23 février 2026



L'Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse ([AIST 84](#)) organise jeudi 27 mars une action de sensibilisation aux chocs et traumatismes en entreprise.

« Aucune entreprise n'est à l'abri », insiste les organisateurs de cette matinée de sensibilisation. L'objectif de cette campagne de prévention est d'être paré à toutes les possibilités et maintenir la stabilité d'une entreprise. La conscience des risques prémunit ainsi les équipes face aux incidents, qu'il s'agisse de décès, de blessures, d'agressions ou autres détresses psychiques. Après un événement grave, la santé mentale devient plus que jamais vulnérable, aussi bien du côté des salariés que des dirigeants.

Afin de mieux faire face aux traumatismes à court et long terme, l'AIST 84 formera les entreprises lors de cette matinée. Pour donner les moyens de s'adapter, les intervenants passeront en revue les réactions adéquates, les réflexes à adopter et les dispositifs d'accompagnement.

Animée par [Jean-Philippe Matz](#), psychologue du travail de l'[AIST 84](#) et [Muriel Trichet](#), psychologue clinicienne et fondatrice du [cabinet Isote](#), la présentation durera 1h30. Elle sera articulée autour des points suivants : identification et analyse, expositions des conséquences, fonctionnement de l'accompagnement des entreprises et collaborateurs, et témoignage d'une entreprise.

Chocs et traumatismes en entreprise : Comment et quand agir pour en limiter l'impact ? Jeudi 27 mars de 9h à 10h30 à l'AIST 84, 40 rue François 1er à Avignon
Inscriptions en ligne sur www.aist84.fr - 04 32 40 52 60

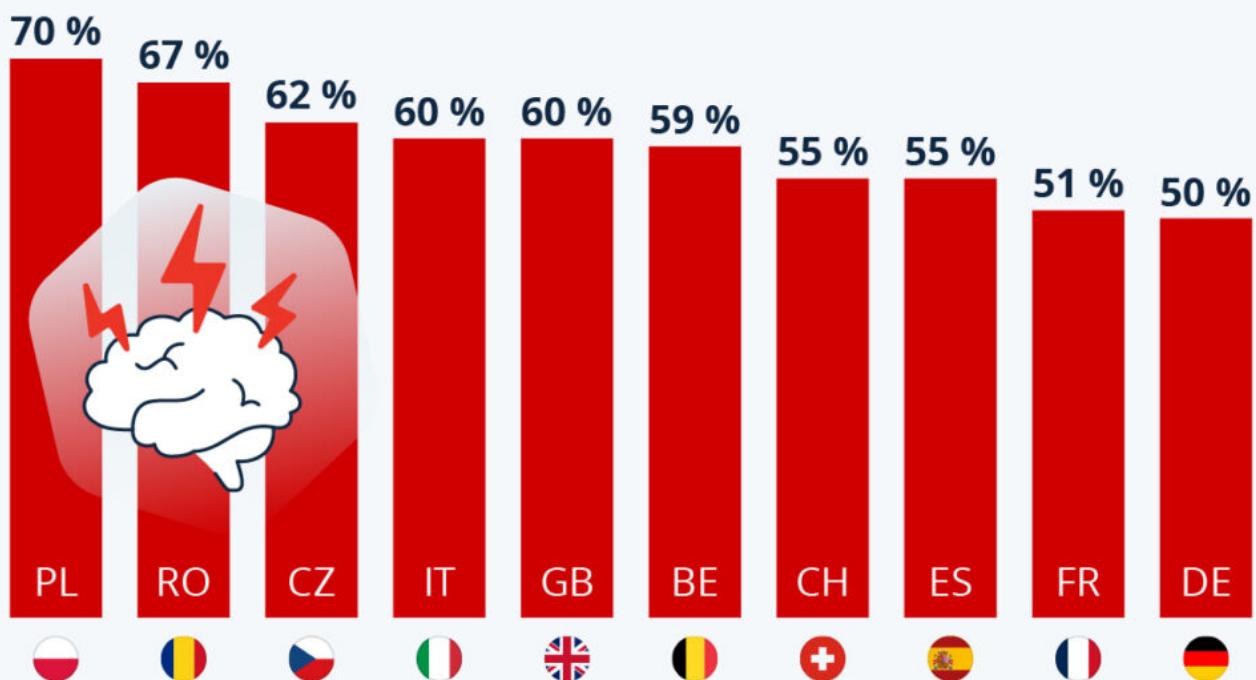
Ecrit par le 23 février 2026

Burn-out : plus de la moitié des Européens concernés

Ecrit par le 23 février 2026

Burn-out : plus de la moitié des Européens concernés

Part des répondants ayant vécu ou s'étant sentis au bord du burn-out dans une sélection de pays d'Europe en 2022



Base : 29 637 personnes (18-99 ans) interrogées dans 15 pays d'Europe en mars et avril 2022.
Burn-out : syndrome d'épuisement professionnel.

Source : STADA Health Report



Non reconnu en tant que maladie professionnelle au sens strict, le burn-out ou syndrome d'épuisement professionnel est un phénomène dont l'ampleur reste difficile à quantifier, car il n'existe pas de diagnostic « officiel » et de statistiques précises à ce sujet. En France, selon diverses études réalisées récemment (Institut de veille sanitaire, cabinets Empreinte Humaine et Technologia), de 30 000 à 3 millions de personnes seraient affectées par une forme plus ou moins grave de souffrance psychique au

Ecrit par le 23 février 2026

travail — et ces chiffres sont en hausse sur les dernières années.

Comme le suggère une [étude](#) du groupe pharmaceutique allemand Stada, l'exposition au burn-out concerne de près ou de loin de nombreux salariés en Europe. Ainsi, en 2022, plus de la moitié des répondants interrogés par l'enquête dans quinze pays européens ont affirmé avoir vécu ou s'être sentis au bord d'un burn-out. Comme le détaille notre infographie, la proportion de personnes exposées à ce phénomène variait d'environ la moitié des salariés en Allemagne et en France, à plus des deux tiers en Roumanie et en Pologne.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Le GMSI 84 veille sur la santé au travail de 39 000 salariés vauclusiens



Ecrit par le 23 février 2026

C'est aujourd'hui que [le GMSI 84](#) (Groupement médico-social interprofessionnel de Vaucluse) tient son assemblée générale annuelle. La réunion de la structure, qui veille sur la santé de 39 000 salariés travaillant dans 3 750 entreprises adhérentes réparties sur un territoire s'étendant de l'Isle-sur-la-Sorgue à Vaison-la-Romaine et d'Entraigues-sur-la-Sorgue au Mont Ventoux, se tiendra à partir de 17h au siège de l'association à Carpentras.

Veiller sur la santé des dirigeants d'entreprise et des travailleurs indépendants

A cette occasion, [Joëlle Thérin](#), présidente du groupement, et Michel Péré, son directeur, présenteront le dispositif Amarok E-Santé, une toute nouvelle 'offre santé' spécifique aux dirigeants d'entreprise et travailleurs indépendants.

« Parce que la santé du dirigeant peut avoir un impact significatif sur la performance globale de l'entreprise, le GMSI 84 propose aux dirigeants d'entreprise le dispositif Amarok E-Santé, explique le Groupement vauclusien qui a vu le jour en 1948. Cet outil innovant permet d'évaluer l'épuisement professionnel et développé par l'Observatoire Amarok ; la référence dans le secteur de la santé physique et mentale des dirigeants. Les dirigeants bénéficient ainsi d'une prise en charge psychologique par des experts s'adaptant à leurs spécificités. Parallèlement, le GMSI 84 s'est associé à plusieurs partenaires dont CAIRE 84 qui assure une prise en charge gratuite et personnalisée des chefs d'entreprises, artisans, commerçants, libéraux, travailleurs indépendants atteints d'un cancer ou plus généralement d'une maladie longue invalidante. Enfin, le GMSI 84 a signé un partenariat avec l'association APESA en vue d'apporter un soutien psychologique d'urgence, gratuit et confidentiel aux entrepreneurs en souffrance. »

Garantir une meilleure qualité relationnelle dans les entreprises

Par ailleurs, afin de garantir une meilleure qualité relationnelle au sein des entreprises et ainsi répondre au défi des relations de travail apaisées, le GMSI 84 propose un service unique et innovant : le Dispositif de qualité relationnelle en entreprise (DQRE). L'objectif de ce dispositif est de promouvoir la qualité des relations pour favoriser la performance collective et l'entente au sein des entreprises adhérentes au GMSI tout en contribuant au bien-être des salariés suivis par le Groupement qui s'appuie sur des outils adaptés à chaque situation afin d'instaurer, de restaurer ou d'entretenir la qualité des relations de travail (médiation, étude de la structure des interactions en communication ...).

[Santé au travail : GMSI 84 inaugure ses nouveaux locaux à Monteux](#)

2 000 interventions en entreprises et 17 000 visites médicales par an

Pour rappel, les missions du GMSI 84, [qui a notamment inauguré de nouveaux locaux à Monteux durant l'automne dernier](#), s'inscrivent dans une stratégie globale de prévention au travers d'actions en entreprise, de surveillance de l'état de santé des salariés, de conseils, de la traçabilité de ses données et d'une veille sanitaire. Le GMSI 84 réalise en moyenne plus de 2 000 interventions en entreprises par an,

Ecrit par le 23 février 2026

et près de 17 000 visites médicales.

Dans le cadre de cette information des employeurs et des salariés, le Groupement proposent régulièrement des ateliers de sensibilisation à ses aux adhérents. Ces ateliers sont conçus et animés par des experts en prévention et santé au travail et portent sur diverses thématiques : risques psychosociaux et qualité relationnelle au travail, Document Unique, maintien en emploi...

Prévention de la désinsertion professionnelle

Enfin, le GMSI 84 agit spécifiquement en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) grâce à la cellule composée de spécialistes (une assistante médico-sociale et une infirmière en santé au travail). La cellule PDP promeut notamment, auprès des employeurs et des salariés, les mesures individuelles ou collectives d'accompagnement pour favoriser le maintien dans l'emploi afin d'éviter les inaptitudes. Elle collabore avec les autres acteurs pour le maintien en emploi (Agefiph, Cap Emploi, Assurance Maladie, ...).

Assemblée générale du [GMSI 84](#). Mercredi 25 septembre. 17h. Au siège de l'association : 214, rue Édouard Daladier - 84200 Carpentras.